

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2011-6-7-3

Service consulté

**SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE
ET DE L'ORGUE DE SOULTZ**

Résumé : Dans le cadre des interventions en faveur de l'animation du patrimoine il vous est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 238 916 € au titre du fonctionnement et une subvention d'investissement de 20 000 € pour l'orgue de Sultz.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 16 mai 2011, la Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé l'attribution d'aides pour sept projets relevant de l'animation du patrimoine, pour un montant total d'aides de **238 916 €**.

Les subventions proposées seront prélevées sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2011, programme D711 imputations 65-312-65735-2277-014, 65-312-6574-2277-014 et 65-312-65732-2277-014.

Ces opérations vous sont détaillées ci-dessous :

Syndicat Mixte du Hohlandsbourg : 175 000 €

Il vous est proposé de reconduire la participation départementale en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg pour la somme de **175 000 €**.

Ce montant doit permettre d'assurer le fonctionnement courant du château, et plus particulièrement d'organiser ses animations régulières (animations d'été, stages, spectacles, festival de jazz) et de prendre en charge les dépenses liées au personnel.

Participations des autres collectivités membres du Syndicat Mixte :

- Région Alsace : 144 730 €
- Commune de WINTZENHEIM : 34 187 €
- Commune de WETTOLSHEIM : 7 890 €
- Commune d'EGUISHEIM : 7 597 €
- Commune de HUSSEREN LES CHATEAUX : 2 922 €

Syndicat Mémorial Alsace-Moselle à SCHIRMECK : 33 416 €

Conformément aux statuts adoptés par l'ensemble des collectivités participant au Syndicat Mixte « Mémorial de l'Alsace-Moselle », la contribution du Département du Haut-Rhin s'élève à 10 % des dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte. Ainsi, il vous est proposé d'allouer pour 2011 une subvention de fonctionnement de **33 416 €**.

Les participations statutaires des autres collectivités membres du Syndicat Mixte, pour l'année 2011, s'élèvent à :

- Région Alsace : 66 831 €
- Département du Bas-Rhin : 167 077 €
- Commune de SCHIRMECK : 33 416 €
- Com Com de la Haute Bruche : 33 416 €

Soutien à différentes Associations : 30 500 €

Il vous est proposé d'allouer pour 2011 un soutien à différentes associations pour un montant total de subventions de fonctionnement de **30 500 €**, selon la répartition suivante :

Code dossier	Bénéficiaires	Objet de la demande	Subvention proposée	Cofinancements
SAP00251	Région Alsace	Participation au financement du poste de Délégué à la Mémoire Régionale	11 500 €	Conseil Général du Bas-Rhin : 11 500 €
SAP00243	Fondation du Patrimoine	Défense et valorisation du patrimoine régional grâce à la mobilisation de fonds publics et privés	1 500 €	
SAP00238	Etudes et Chantiers du Grand Est	Chantier d'insertion au château de L'Engelbourg à THANN	3 000 €	Région Alsace : 3 000 € Com Com Pays de THANN : 7 500 €
SAP00233	Association Alsace des Arts et Traditions Populaires	Sauvegarde du patrimoine linguistique, littéraire et culturel	500 €	
SAP00230	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace	Promotion et défense du Patrimoine Historique et Archéologique d'Alsace	14 000 €	Région Alsace : 70 600 € Conseil Général du Bas-Rhin : 23 699 €

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Orgue de SOULTZ

Lors de sa séance du 16 mai 2011, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande d'aide financière présentée par la commune de SOULTZ pour la restauration de l'orgue de l'église St Maurice.

Construit en 1750 par Jean-André Silbermann, il s'agit d'un orgue baroque dont le buffet et la partie instrumentale ont été classés Monuments Historiques. Le montant des travaux s'est élevé à 214 916 € HT, honoraires compris.

La Commission a proposé de financer cette opération pour un montant total de 20 000 €.

L'Etat participe à hauteur de 85 967 € soit 40 % du montant subventionnable.

En l'état actuel des propositions de la Commission de la Culture et du Patrimoine, cette dépense représente un engagement de 20 000 € à prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, programme D211, chapitre 204, fonction 312, nature 20414, code/programme 2272 service 014.

oOo

En conclusion, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

1. d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de **238 916 €**, répartis comme suit :

• Syndicat Mixte du Hohlandsbourg	:	175 000 €
• Syndicat Mémorial Alsace Moselle	:	33 416 €
• Région Alsace : délégué à la Mémoire Régionale	:	11 500 €
• Fondation du Patrimoine	:	1 500 €
• Etudes et Chantiers du Grand Est	:	3 000 €
• Association Alsace des Arts et Traditions Populaires	:	500 €
• Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace	:	14 000 €

De prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget 2011 (programme D711 - chapitre 65, fonction 312, nature 6574 - 65735 ou 65732, code/programme 2277, service 014) ;

2. d'allouer une subvention d'investissement d'un montant total de **20 000 €** en faveur de la commune de SOULTZ pour la restauration de l'orgue Silbermann. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, (programme D211, chapitre 204, fonction 312, nature 20414, code/programme 2272, service 014).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER